

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 14 OCTOBRE 2025 À 20h15

PROCES-VERBAL No 416

Présents	Mmes Christine HUTIN, Karine JEAN-CARTIER, Monique McCLELLAN, Léa RAMU, Gaëlle ROTH LISBERGER COUILLAUD, Doriane SANTIMARIA, Meala TEFAMICHAEL, Laetitia VOCAT, MM. Jean-Marie FREYMOND, Camille JOLISSAINT, Frank MARTI, Miroslav ONDRAS, Kevin POLTE
Excusés	Mme Anne ZOLLER, maire, M. Thierry GIORIA
Absente	Mme Emilia SCHLIPIF
Assistent à la séance	Mme Tracy MONNEY, conseillère administrative, M. Julien GUYOT, conseiller administratif, M. Roger WYSS, secrétaire communal, M. Stefan WEISS, secrétaire communal adjoint

Ordre du jour

M. Polte, ci-après « le président », ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il annonce que deux personnes sont excusées ce soir, Mme Zoller et M. Gioria.

1) Approbation du procès-verbal

- **2997** : correction dans le titre : séance et non néance ;
- **2998** : Mme Hutin note que dans le point organisation du Conseil municipal, à la 3^{ème} ligne, ce sont les commissions qui ne s'autosaisissent pas des dossiers et non les communes ;
- **2999** : Mme Santimaria précise que le voyage du Conseil municipal n'a pas lieu chaque année mais à chaque fin de législature ;
- **3002** : M. Guyot évoque le 4^{ème} paragraphe, 4^{ème} ligne : « la population est amenée à stationner au niveau des deux parkings situés **devant** les jardins familiaux, et non sur la gauche ;
- **3006** : A la 4^{ème} ligne du second paragraphe, M. Guyot note que le nombre de personnes de ladite commission est de 7 personnes et non 8.

➤ Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025 est approuvé par 12 voix pour.

2) Communication du bureau du conseil municipal

- Visite palais fédéral (rappel)

Le Président informe que les règles d'accès au bâtiment parviendront prochainement aux Conseillers municipaux, mais que globalement celles-ci sont les mêmes que dans les aéroports.

- Voyage de fin de législature – mai/juin 2029 – 4 jours

Le Président annonce que ce voyage est prévu entre mai et juin 2029, et que traditionnellement il a lieu sur un weekend de jours fériés, pour une durée de 4 jours.

Le Président explique que le Conseil municipal est invité à donner un accord de principe sur ce voyage, et, en cas d'acceptation, de se prononcer sur son financement par les jetons de présence, ainsi que sur la présence des conjoints, des Conseillers administratifs et des secrétaires.

Mme Vocat demande si les personnes qui n'auraient pas assisté à toutes les séances du Conseil municipal vont devoir ajouter de l'argent. **Mme Monney** explique que normalement, les Conseillers municipaux perçoivent en fin d'année une dotation autre que les jetons de présence, laquelle est liée à leur fonction et non à leurs présences. Elle répond donc que la participation financière à ce voyage ne dépend pas d'éventuelles absences, étant prélevée sur un montant forfaitaire.

Le Président complète l'intervention de Mme Monney en indiquant que les Conseillers municipaux bénéficient d'une rémunération au forfait, qui jusqu'ici s'est élevée à CHF 600.- par année, laquelle est utilisée pour le voyage du Conseil municipal. Les jetons de présence sont quant à eux versés pour les commissions et la prise du procès-verbal en fin d'année par le secrétariat.

M. Marti sollicite une clarification sur les options, qui selon sa compréhension sont soit, l'utilisation de la cagnotte soit, un financement individuel et personnel. **Le Président** relève que tout est possible, mais que présentement l'accord de principe porte sur la thésaurisation de ces CHF 600.- dans une cagnotte, en vue de financer ce voyage. Il précise toutefois que toute personne qui ne souhaiterait pas y participer conserverait ce montant.

Mme Monney confirme que les personnes qui ne participeront pas au voyage vont recevoir leur dû, tandis que pour les autres la partie forfaitaire sera thésaurisée en vue du voyage.

M. Marti apprécie l'idée de ce voyage mais fait part de sa difficulté à se projeter dans 4 ans. **Le Président** souligne qu'il s'agit ce soir de voter un accord de principe qui permettra, en fonction du nombre d'intéressés, de travailler sur un projet, ce qui n'exclut en rien la possibilité d'une annulation plus tard sans avoir à participer aux frais.

S'agissant de la participation financière des conjoints, **M. Wyss** signale que le montant tourne généralement autour de CHF 400-600.-.

S'agissant de la participation du Conseil administratif, **Mme Monney** précise que ce dernier se finance par ses propres fonds le voyage.

Le Président passe aux votes des différents objets énoncés :

L'accord de principe pour le voyage est accepté par 11 voix pour, 2 abstentions, 0 voix contre.

L'utilisation des CHF 600.- forfaitaires pour financer le voyage est acceptée par 8 voix pour, 5 abstentions, 0 voix contre.

La présence des conjoints est acceptée par 7 voix pour, 6 abstentions, 0 voix contre.

La présence du Conseil administratif et des secrétaires est acceptée par 12 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre.

M. Guyot remercie le Conseil municipal au nom du secrétariat et du Conseil administratif.

Le Président indique que, comme de coutume, le projet est désormais entre les mains des membres de la commission manifestations. **M. Guyot** précise que pour la bonne forme, la proposition de renvoi en commission passera au préalable au Conseil municipal.

3) Communications du conseil administratif

Le Président passe la parole à M Guyot pour une présentation de ses communications ainsi que d'une communication de Mme Zoller au préalable.

- **M. Guyot**

- Subvention de la passerelle (communication de Mme Zoller)

La demande de subvention « Fonds mobilière ponts et passerelles » évoquée par Mme Zoller lors du dernier Conseil municipal a été refusée. Pour rappel, la commune avait demandé cette subvention dans le cadre de la réfection de la passerelle entre La Plaine et Russin. Selon retour de M. Niggli, responsable du réseau de mobilité active, de loisirs, ainsi que membre du comité pour l'attribution des prix du Fonds de l'Autorité cantonale concernée, les obstacles à l'octroi de cette subvention ont été les suivants :

1. Un problème de temporalité du fait que la commune aurait dû obtenir une autorisation de construire au plus tard à la fin novembre de l'année en cours de la demande pour pouvoir obtenir ladite subvention ;
2. Actuellement, le projet ne s'inscrit pas dans la redéfinition des chemins de randonnée pédestre. M. Guyot précise que cette compétence appartient au canton, mais que la commune pourrait tout à fait envisager une collaboration avec ce dernier pour redéfinir le tracé.

En tenant compte de ces éléments, la commune effectuera une nouvelle demande de subvention en 2026.

- DD – déchetteries/Ecopoints

S'agissant du dicastère développement durable, les stands aux déchetteries ainsi qu'aux Ecopoints ont attiré du monde, à tel point que la commune a dû réapprovisionner deux fois en poubelles vertes et sacs associés.

La mandataire pour la réalisation de l'appel d'offres des gestionnaires de déchets a été choisie, et le travail continue pour établir le cahier des charges en conformité avec la loi sur les marchés publics. La commune s'est également adjoint les compétences d'un avocat spécialiste des marchés publics afin de respecter la législation cantonale et fédérale.

- Entretien

En ce qui concerne l'école de La Plaine, la commune poursuit la mise en passe d'ici la fin de l'année pour l'établissement entier, avec l'idée ensuite de se pencher sur l'accès des Personnes à mobilité réduite (PMR) au local de vote dans un premier temps avant de poursuivre sur le reste. Des devis sont également en cours pour dégrapper une partie du bitume afin que l'arbre ait un meilleur apport hydrique. Un questionnement subsiste en revanche sur les haies qui entourent l'école. Pour les immeubles communaux de La Plaine, les travaux se poursuivent afin de procéder à une rénovation énergétique complète. L'exécutif a décidé d'une pompe à chaleur air-eau et les études de faisabilité vont bientôt commencer. Aussi, un devis général sera établi tout soudain, lequel sera présenté à la commission Développement durable, Entretien, Mobilité, Sécurité (DEMS) ainsi qu'à la commission des finances. L'administration prévoit de s'adjoindre les conseils d'un assistant maître d'usage, soit une personne référente durant et après les travaux qui sera là pour canaliser les différentes demandes des locataires et pour trouver des solutions en cas de litiges. De surcroît, les habitants seront formés à leurs nouveaux locaux, notamment sur la particularité que les immeubles seront plus étanches. Au stade du Moulin, des travaux auront lieu sur les douches qui fonctionnent toutes seules, le grillage qui a des trous ainsi que sur certains arbres qui menacent fortement de tomber sur la structure.

- Mobilité

Pour la voiture Mobility, la commune de Dardagny va conclure un nouveau contrat afin d'acquérir un véhicule hybride en 2026. Le modèle choisi est un hybride entre le

break et un compact sur conseil de l'annonceur et en fonction des profils d'utilisation que Mobility a à disposition.

Concernant le sondage des mobilités orchestré par les Transports publics genevois (TPG), Dardagny est toujours la première des communes pilotes en termes de participation avec un taux de 7.53%. La commune continue à faire de la pub et a prévu l'installation d'un ultime stand, qui n'était pas planifié, le samedi 18 octobre 2025 de 8h30 à 11h30 au Tea Room de La Plaine. Par rapport à la temporalité, les données seront analysées au mois de novembre et les principales conclusions ainsi que recommandations seront transmises à la commission DEMS du 4 décembre à 19h30 à Bois-Gentil. Entre janvier et mars 2026, une série d'ateliers auront lieu en collaboration entre le Conseil administratif, le Conseil municipal et la population sur les différentes mesures à mettre en œuvre, dans une optique de démarche participative et démocratique pour discuter des mobilités au sein de la commune.

Sur la problématique du rebroussement du bus à Essertines M. Guyot a rencontré l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) ainsi que l'Office de l'urbanisme. Il s'avère que les solutions proposées par le mandataire de la commune sont sur des surfaces d'assolement, nommées SDA, ou sur des terrains agricoles. Pour information ces surfaces d'assolement sont des terres agricoles de haute qualité, indispensables à l'autosuffisance alimentaire du pays en cas de crise grave, que la Confédération donne, sur la base d'un pourcentage de terrain, à chaque canton sur lesquels il doit contenir un SDA. Dès lors Dardagny n'a pas de solution pérenne, hormis celle consistant à réinstaller l'arrêt de bus à l'endroit précédent. Toutefois des tests doivent être faits avec les habitants pour confirmer la pérennité de cette option. M. Guyot signale que la demande de dérogation fédérale à laquelle sont soumis les TPG et la commune est déjà prête au niveau de l'administration, et est en cours de relecture avant envoi à qui de droit.

- Sécurité

En ce qui concerne le Groupement des Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV), une première séance s'est tenue la semaine dernière, dans laquelle les statuts ont beaucoup été discutés, de même que le règlement et le budget. M. Guyot signale qu'il transmettra d'ailleurs aux Conseillers municipaux les statuts lors de la prochaine plénière. S'agissant du budget, ce dernier comprend une augmentation quelque peu substantielle, passant de CHF 98'000 à CHF 109'000, due au fait que la compagnie 101 de Dardagny et Russin est la seule et dernière compagnie du canton qui n'est pas soldée, comme la solde militaire, mais au niveau des SPV. Ainsi les SPV venaient réaliser les exercices ainsi que les interventions sans aucune solde. Dès lors, le Conseil intercommunal a décidé de pallier cette injustice et de proposer un montant total global aux frais réels.

Sur les abris de protection civile, il s'avère qu'un certain nombre de matériel tels que des coussins et des couvertures manquent ou qu'ils sont dans un état très détérioré. M. Guyot informe avoir demandé un certain nombre de devis qui feront prochainement l'objet d'une analyse complète, mais annonce d'ores et déjà que le coût sera relativement cher.

- Manifestations

M. Guyot annonce deux dates de futurs événements :

1. Les apéros de l'histoire à l'auberge communale le 2 novembre 2025 à 17h00 sur l'histoire genevoise de l'hôtellerie ;
2. La lecture publique de Monsieur Meyer pour son livre "Monsieur Hubert, un chauffeur très particulier" le 14 novembre à 20 heures à la salle des Fêtes.

- Culture

La semaine dernière, M. Guyot et la présidente de la commission de la culture, Mme Gaëlle Rothlisberger-Couillaud, ont rencontré les artistes communaux afin de confectionner la seconde édition du weekend de la culture à Dardagny. Les dates du 25 et 26 avril 2026 ont été arrêtées, pour une ouverture des ateliers des artistes. Un Leporello sera également réalisé recensant les différents artistes et une photo de leur œuvre. Les concerts auront lieu le samedi soir avec des groupes communaux, un ou plusieurs Foodtrucks ainsi qu'une buvette.

- Subventions

Une rencontre s'est tenue entre l'administration et la présidente de la commission Karine Jean-Cartier. Un énorme travail de classement et de synthèse a été effectué autour des différentes demandes. M. Guyot en profite pour remercier sa collègue Mme Monney qui a été d'une grande aide au niveau des subventions. En raison du nombre important de demandes à traiter, l'administration a jugé utile de planifier deux commissions ; celles-ci auront lieu le 11 novembre et le 9 décembre 2025, à 19h30 à Bois-Gentil.

M. Guyot termine par deux petits divers. L'administration travaille actuellement sur le document relatif au Conseil municipal et son fonctionnement afin de pouvoir transmettre prochainement aux Conseillers municipaux une version actualisée.

En ce qui concerne l'utilisation de l'IA pour le traitement des procès-verbaux en commission, des demandes sont en cours au niveau du Service informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG) et du préposé cantonal à la protection des données et transparence. Il ressort de ces instances qu'un cadre clair doit être défini et une analyse d'impact réalisée, dès lors que la commune souhaite généraliser une implémentation de logiciel. L'administration n'étant pas en mesure d'effectuer une analyse d'impact, elle s'oriente vers un projet pilote dont elle a eu vent, qu'elle mènerait de concert avec deux communes pilotes, pour une solution IA suisse qui répondrait aux critères de sécurité et de protection des données. L'administration reviendra vers le Conseil lorsqu'elle disposera de plus amples informations.

- **Mme Monney**

- Passerelle RIM (communication de Mme Zoller)

Pour rappel, les Chemins de Fer Fédéraux (CFF) vont effectuer des travaux sur le pont et la passerelle pour une remise aux normes, comprenant une participation financière de l'OCAN pour la réfection du tablier. La commission Aménagement-Urbanisme s'est prononcée en faveur de la première variante des travaux dite DV 10 lors de sa dernière séance de commission datant du 16 septembre 2025. Bonne nouvelle, cette variante a été confirmée et les travaux devraient aller en ce sens. En ce qui concerne la question en suspens posée par la commission sur le montant en rouge "coût à diviser", l'administration peut confirmer qu'il s'agit de coûts qui ne sont pas attribuables à une seule des parties et qui devront être divisés entre chaque partie prenante et ajoutés à la part revenant à chacune. Cela inclut les honoraires, les travaux en régie, les essais et l'installation de chantier. La totalité des travaux seront validés par une délibération une fois les études terminées et *in fine*, inclus dans les investissements. Mme Zoller reviendra lors du prochain Conseil municipal avec des compléments au besoin.

- Cohésion sociale

En ce qui concerne le volet enfance, le centre aéré aura bien lieu la semaine prochaine à la salle polyvalente de Dardagny, en collaboration avec la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASc). Des activités diverses en intérieur et extérieur sont prévues, ainsi qu'une sortie au musée. Malheureusement, le centre aéré n'a pas eu le plébiscite escompté puisque seulement 11 enfants entre 5 et 12 ans vont y participer, ce qui s'avère très loin des chiffres imaginés. Un point de situation est

prévu à l'issue de cette semaine de centre aéré qui donnera lieu à un retour lors de la prochaine plénière.

Pour la crèche, l'effectif est toujours rempli et des familles sont sur liste d'attente. L'établissement sera fermé pour les fêtes de fin d'année du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 (inclus).

S'agissant des transports scolaires l'administration a reçu un courriel des TPG indiquant que certains élèves commettent des incivilités de manière répétée lors des trajets en bus. Le sujet a ainsi été évoqué lors des instances participatives (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire, Association des parents d'élèves, école, commune et police) afin de trouver une solution à cette problématique.

Au niveau des restaurants scolaires, la commune manque actuellement cruellement de bénévoles, raison pour laquelle Mme Monney annonce la relance en urgence d'une campagne de pub auprès des communiers qui sera relayée également dans le cadre de la soirée d'accueil des nouveaux habitants. Actuellement, Mme Monney a elle-même pris plusieurs dates pour éviter une surcharge de travail de l'employée qui pourrait péjorer l'accueil des enfants.

En ce qui concerne les aînés, la sortie du 17 septembre a été très conviviale avec au programme une visite au fort Chillon et au Château de Prangins. Mme Monney espère que les participants en ont apprécié la teneur, ce qui selon retours semble être le cas. Elle en profite pour remercier les accompagnants ainsi que l'ensemble des prestataires pour leur aide et leur bonne humeur tout au long de la journée.

Pour ce qui est du sport, Mme Monney a reçu le courriel de Monsieur Collaizi, dont l'ambitieux projet est de créer des infrastructures de padel sur le canton. Ce dernier a ainsi demandé à être reçu afin de voir les possibilités que Dardagny pourrait lui offrir. Malheureusement, la commune n'ayant pour l'heure aucun terrain disponible pour ce genre de construction, l'administration lui a recommandé de se rapprocher d'autres communes qui pourraient, elles, accueillir son complexe sportif.

Mme Monney annonce que les mérites sportifs auront une fête dédiée, l'administration ayant décidé de séparer les mérites sportifs de l'accueil des nouveaux habitants afin que les deux événements soient indépendants. Il semble en effet plus cohérent de créer une soirée pour l'accueil des nouveaux habitants avec la présentation des sociétés locales, des événements communaux ainsi que des prestations communales, puis de créer une seconde soirée dédiée aux mérites sportifs et culturels qui pourraient réellement mettre à l'honneur les lauréats. L'accueil des nouveaux habitants aura lieu le 6 novembre dès 18h00 et le Conseil municipal est bien entendu convié. Les mérites culturels et sportifs se tiendront quant à eux en début d'année 2026, et la date sera communiquée ultérieurement.

- Communication

Mme Monney annonce l'arrivée de nouveaux formulaires automatisés sur le site internet d'ici peu, qui concernent les demandes de subventions sportives, les demandes de subventions des associations ainsi que les inscriptions aux logements communaux. De plus, comme tout le monde a pu le constater, le journal est bien arrivé dans les boîtes aux lettres en temps et en heure. Mme Monney remercie tous les membres de la commission ainsi que les rédacteurs d'articles pour leur très bon travail. Elle souhaite également profiter de ce moment de parole pour informer que la commission est en train d'établir des règles de nommages pour les articles, mais également pour les photos. L'administration fera parvenir d'ici peu ces règles au Conseil municipal, lesquels permettront de faciliter le travail de la Présidente, Mme Santimaria, et elle-même.

4) Proposition du conseil administratif

- a) Projet de délibération – *néant*
- b) Projet de résolution – *néant*
- c) Proposition CA - *néant*

5) Proposition des membres du conseil municipal

- a) Projet de délibération - *néant*
- b) Projet de résolution - *néant*
- c) Projet de motion - *néant*
- d) Questions écrites et orales - *néant*

6) Pétition

Néant

7) Questions

- Place de parking devant le tea-room

M. Freymond remonte la doléance d'une personne qui a pu constater que les places en continuité du tea-room sont assez régulièrement utilisées par des habitants des environs, ce qui pourrait être gênant au moment de l'ouverture de l'auberge communale.

M. Guyot observe que la politique de stationnement du territoire communal est complexe. Il annonce qu'une réflexion va être menée au niveau du stationnement de l'esplanade, mais que dans l'intervalle, le requérant ou la requérante peut s'adresser à l'administration communale. Il réitère que la question est sensible, en particulier pour la zone évoquée par M. Freymond, encore discutée ce jour avec l'Office cantonal des transports pour voir quelles pourraient être les alternatives. Sachant qu'il n'est pas possible d'agrandir cette place à ce jour, l'exécutif est conscient de la problématique et y travaille. **M. Guyot** tient à préciser toutefois que le parking de la salle polyvalente est utilisable, faute de solution pour le moment.

M. Freymond en a bien conscience mais constate que l'incivilité de certains usagers qui stationnent sur des places de parking publiques alors qu'ils ont leur propre place privée est assez choquante. Il souhaite que l'administration puisse agir de manière anticipée, sachant que le tenancier de l'auberge communale pourrait être contrarié par cet usage non orthodoxe des stationnements situés aux environs de son établissement.

M. Guyot en convient, et invite si nécessaire les communiens à remonter la problématique à l'administration.

- Subvention pour l'utilisation des transports publics

Mme Santimaria aimerait savoir pourquoi l'administration communale n'a pas inséré les abonnements CFF dans l'octroi de cette subvention.

M. Guyot explique qu'à ce jour, le règlement concerne uniquement les abonnements TPG, du fait que la plateforme des TPG ne peut pas aujourd'hui collaborer avec les CFF. Cependant, sachant que des actions sont entreprises au niveau des TPG, l'administration a décidé de rendre assez flou cet article, et notamment la disposition y relative, pour pouvoir inclure, cas échéant, les prestations des CFF.

8) Divers

- Votations – présidence bureau de vote

M. Wyss explique que 6 votations sont prévues en 2026, plus précisément 4 votations et 2 élections. Pour chacune des 6 dates un président et vice-président doivent être nommés.

Il suggère de passer en revue les dates des élections et de noter les volontaires qui devront ensuite signer un document.

- 8 mars 2026, votation populaire : Mme Santimaria à la présidence et Mme Vocat à la vice-présidence ;
- 29 mars 2026, 1^{er} tour de l'élection des magistrats titulaires du pouvoir judiciaire : Mme Hutin à la présidence et Mme Tesfamichael à la vice-présidence ;
- 3 mai 2026, éventuel second tour pour l'élection des magistrats titulaires du pouvoir judiciaire : Mme Santimaria à la présidence et Mme McClellan pour la vice-présidence ;
- 14 juin 2026, votation populaire : Mme Jean-Cartier à la présidence et Mme Jolissaint à la vice-présidence ;
- 27 septembre 2026, votation populaire : M. Freymond à la présidence et M. Marti à la vice-présidence ;
- 29 novembre 2026, votation populaire : M. Polte à la présidence et Mme Ramu à la vice-présidence

- Formation ACG

M. Guyot annonce le report de la formation ACG sur l'aménagement du territoire prévue initialement demain, en raison de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat. La formation aura lieu en janvier 2026, mais pour le moment la date n'est pas encore connue.

- Revue du 9 novembre

M. Weiss rappelle que le Conseil municipal a rendez-vous devant la salle de spectacle à 15h45. Il informe que l'administration a acheté 25 billets pour avoir une marge confortable en se basant sur le décompte réalisé la dernière fois.

- Notifications CMnet

M. Weiss explique que les Conseillers municipaux recevront dorénavant des notifications pour les commissions. Ces notifications ne permettant pas d'ajouter des annexes, les destinataires doivent se connecter à la plateforme CMnet pour aller chercher l'ordre du jour, et ensuite le procès-verbal qui sera soumis à approbation dans l'onglet de la précédente séance. M. Weiss invite les Conseillers municipaux qui auraient des questions quant à l'utilisation de la plateforme à venir directement vers lui. Pour les questions de fond en revanche, le mieux est de lui adresser un mail, pour traitement plus large au niveau de l'administration. Si le questionnement est personnel la réponse sera personnalisée, tandis qu'une demande de portée plus large pourrait donner lieu à une réflexion suivie d'une communication à l'ensemble du Conseil, en vue d'une clarification.

Mme Hutin demande si ces notifications sont également prévues pour les séances du Conseil municipal. **M. Weiss** répond que les convocations au Conseil municipal et annexes seront pour le moment encore envoyés par mail.

Plus personne n'ayant de divers, **le Président** prend la parole pour s'excuser auprès de certains Conseillers municipaux qui, pour ce soir, ont reçu une invitation qui ne correspondait pas à cette séance.

Le Président remercie également l'armée suisse d'avoir libéré M. Jolissaint pour cette séance.

Fin de la séance à 21h10.

Le Président



Kevin Polte

Un conseiller municipal



Camille Jolissaint

Le secrétaire



Stefan Weiss